

PRÉFECTURE DE LA VIENNE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-022 en date du 26 janvier 2023, une participation du public par voie électronique est ouverte pendant 33 jours **du lundi 27 février 2023 à 9h au vendredi 31 mars 2023 à 17h00** sur la demande de prolongation d'une exploitation de carrière au lieu-dit « Les Roches » à Moncontour par la société Roiffé Travaux Location (RTL), activité figurant à la nomenclature des Installations Classées.

Considérant le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine en date du 29 novembre 2022, ce dossier est dispensé d'évaluation environnementale au regard de l'article R.181-46 du code de l'environnement.

Pendant la durée de la participation du public, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Vienne à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Participation-du-public-par-voie-electronique/Carrieres-Les-Roches-Moncontour>

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier. Cette demande est présentée au plus tard le 27 mars 2023, à la préfecture de la Vienne, DCPPAT, bureau de l'environnement, 7 Place Aristide Briand, 86000 POITIERS. Les documents seront mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande.

Pendant la durée de la participation du public, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet de la Vienne seront publiés sur le site internet de la Vienne la synthèse des observations et propositions déposées par voie électronique.

A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de la Vienne pourra accorder ou refuser la demande de prolongation d'une exploitation de carrière au lieu-dit « Les Roches » à Moncontour par la société Roiffé Travaux Location (RTL).

Toute information concernant ce dossier pourra être demandée à :

Monsieur Christian CHARIER, directeur général
Société Roiffé Travaux Location (RTL)
4 rue du Souvenir
86120 ROIFFÉ
rtl.bureau@grouperfo.fr